

LE CONSEIL DE L'ORDRE

N/Réf : 1781/BRKG/BTR/TK/09/2012

A Tous les Avocats du Barreau
près la Cour d'Appel de

KINSHASA/GOMBE.

Mes Chers Confrères,

Concerne : Transmission de la décision n°CNO/RIC/22/12 du 12/06/2012
du Conseil National de l'Ordre

Je me fais le devoir de vous transmettre ci-dessous la décision prise par le
Conseil National de l'Ordre en date du 12/06/2012.

" République Démocratique du Congo
ORDRE NATIONAL DES AVOCATS

Le Conseil National de l'Ordre

DECISION DE PRINCIPE N° CNO/RIC/22/12 DU 12/06/2012
PORTANT MODALITES RELATIVES AUX COTISATIONS
DES AVOCATS ET DES BARREAUX

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES AVOCATS ;

Vu l'ordonnance-loi no 79/028 du 28/09/1979, organique du Barreau,
spécialement en ses articles 43 et 120 ;

Vu le règlement intérieur-cadre, spécialement en ses articles 16 (al. 1 et 2)
et 18 à 20 ;

Attendu qu'il est impérieux de lever l'équivoque sans cesse renouvelée sur
la périodicité des redevances dues par les barreaux à l'Ordre National des
Avocats en même temps qu'il sied de donner aussi bien aux barreaux qu'à
l'Ordre National des Avocats les moyens de leurs politiques ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

DECIDE

TITRE I DU CALENDRIER BUDGETAIRE DES BARREAUX ET DES TAUX DES
COTISATIONS DUES PAR LES AVOCATS

Article 1 L'année budgétaire des barreaux coïncide avec l'année judiciaire,
soit du 15 octobre de chaque année au 15 octobre de l'année
suivante ;

Article 2 Les cotisations annuelles sont dues par les avocats à leurs
barreaux respectifs à dater du 15 octobre de chaque année
jusqu'au 31 mars de l'année suivante ;

Article 3 Du 1^{er} avril au 30 mai de chaque année, les Conseils de l'Ordre
procéderont aux mises à jour des tableaux et listes de stage,
notamment en vue de l'omission des avocats qui ne se seront pas
mis en règle de cotisations ;

Article 4 Chaque barreau a la latitude d'exiger de ses avocats un montant
de cotisation compris entre les taux minima et maxima tels que
repris ci-dessous :

- Avocat stagiaire .
Minimum : 150 \$US
Maximum : 250 \$US
- Avocat inscrit au tableau
Minimum : 200 \$US
Maximum : 500 \$US

